

## MISSIONS / DOMAINES DE COMPETENCE

- La Procédure **Gaz Renforcée** peut être activée pour les cas d'intervention sur un réseau Grt dans les cas suivants :

Pour **fuite avérée**, à la demande expresse de l'un des acteurs :

- ⦿ fuite sur VP sans échappement à l'air libre (**fuite fermée**).
- ⦿ fuite sur un poste de détente après avis des personnels de GRt.



- ⦿ Il est strictement interdit de pénétrer sur un poste GRt et/ou de manœuvrer une vanne.
- ⦿ Cette enceinte devra être identifiée (affichage sur la clôture) et cette information devra être transmise au CODIS le plus rapidement possible.
- ⦿ Mise en place du périmètre de sécurité dans l'attente du personnel GRt.
- ⦿ Le dispositif de type PGR pourra être levé après avis du personnel de GRt.

**GRdf n'a pas compétence sur ce type de réseau**

- **Il est défini un ensemble de moyens avec des missions précises :**

- ⦿ Reconnaissance complète du site,
- ⦿ Privilégier l'action d'évacuation à celle de confinement,
- ⦿ Procéder à la mise en place des périmètres à priori (exclusion = 50 m ; contrôlée et/ou soutien = 100m),
- ⦿ Effectuer les mesures de la LIE pour confirmer les périmètres de sécurité,
- ⦿ Assurer une protection incendie par la mise en place d'une LDV 500,
- ⦿ Travailler en étroite collaboration avec les différents services,
- ⦿ Faire couper la fuite.

## MOYENS A ENGAGER



- ⦿ 1 CDG,
- ⦿ 2 Engins Pompe (fermeture de la rue aux extrémités et protection incendie)
- ⦿ VIRT à la demande du COS

## REGLES D'ENGAGEMENT

- Le CODIS doit impérativement prendre contact avec GRdf et GRt.
- Le classement en PGR et l'engagement des moyens adéquats seront mis en œuvre après renseignement de la grille commune de questionnement et de qualification du risque lors de la de l'alerte.

## AUTRES FICHES A CONSULTER

- **Fiche Renseignements :**

- ⦿ RENS 11 " Information des médias "

- **Fiche Moyens :**

- ⦿ MOY 12 " UMIC "

## REFERENCES OFFICIELLES

- ▶ NIO "intervention pour fuite sur un réseau de gaz naturel" DGSCGC n°2013-328 du 11/04/2013

## PREVENIR AUTORITES ET SERVICES EXTERIEURS

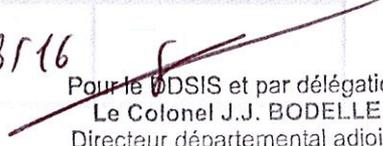
- |                              |   |
|------------------------------|---|
| ☎ Chef de Colonne Groupement | ☎ Police / CORG                               |
| ☎ Chef de Site               | ☎ SAMU  |
| ☎ Directeur de Garde         | ☎ GRt gaz ou exploitant                       |
| ☎ Maire                      | ☎ Directeur de Cabinet (ou S/Préfet de perm.) |

## MEMENTO

- ▶ Si explosion, prévoir un PRM et un PRV, indiquer aux renforts les accès à privilégier.
- ▶ Au départ des moyens indiquer :
  - ▶ Le Chef de Groupe,
  - ▶ Le Point de Rassemblement des Moyens,
  - ▶ La fréquence radio de transit.
- ▶ Si besoins de réseaux de mesures, prendre en compte l'engagement d'une VIRT avec CU RCH.
- ▶ **En cas de maîtrise rapide du risque , ne pas déqualifier la PGR en PGC mais informer le CODIS par un message du COS : "Fin de PGR, risque maîtrisé".**

## RAPPEL DES REGLES DE SECURITE

- ▶ Étude de l'itinéraire et des accès,
- ▶ Durant le trajet, analyser les ressources hydrauliques du secteur,
- ▶ Mise en œuvre de l'explosimètre durant le trajet,
- ▶ Les bips, téléphones, radios doivent être coupés et laissés dans l'engin,
- ▶ Tenue de feu complète, ARI, contrôle croisé,
- ▶ Minimum d'intervenants, de missions et de temps d'exposition.

Rédacteur	Relecture	Validation DDSIS	Date	Signature
2 <sup>e</sup> LOUIN 			11/07/16	

Pour le DDSIS et par délégation  
Le Colonel J.J. BODELLE  
Directeur départemental adjoint